

Convoqué à la barre des témoins en matière civile ?

Called to the witness stand in a civil case?

Votre rôle est important. *Your role is important.*

Vous avez personnellement eu connaissance de faits qui font l'objet d'une cause en justice, en matière civile. Voilà pourquoi vous avez reçu une citation à comparaître, plus communément appelée subpoena, vous enjoignant de témoigner devant la cour. Le rôle que vous avez à jouer est essentiel pour notre système de justice. Il est de votre devoir de citoyen d'informer le tribunal sur ce que vous savez afin que justice soit rendue !

You have personal knowledge of facts that are the subject of a civil lawsuit. That's why you have received an order to appear as a witness, more commonly called a subpoena, requiring you to testify in court. Your role is essential to our system of justice. It is your duty as a citizen to inform the court of what you know, in order that justice be done!



Comprendre votre subpoena

Understanding your subpoena



Les parties au litige

Chaque cause oppose au moins deux parties. Les noms et coordonnées de celles-ci figurent dans cette section du subpoena. Vous pouvez être assigné à témoigner par l'une ou l'autre des parties.

Attention : Vous n'êtes d'aucune façon poursuivi en justice et êtes seulement convoqué à venir informer la cour sur ce que vous savez.

The litigants

Each case has at least two opposing parties. Their names and addresses appear in this space on the subpoena. You may be called by either party to testify.

Attention: You are not being sued and are simply being called to appear before the court to inform it of what you know.

Comprendre votre subpoena

Understanding your subpoena

Les règles de signification du subpoena

Il faut que le subpoena vous ait été remis au moins dix jours avant que vous rendiez votre témoignage. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à 24 heures. D'autres lois peuvent prévoir un délai différent.

L'huissier peut vous remettre le subpoena en mains propres ou encore le confier à l'une des personnes qui résident avec vous. Dans certaines circonstances, d'autres modes de signification peuvent être autorisés. Au moment de vous remettre votre subpoena, vos frais de déplacement doivent généralement vous être avancés par la partie qui vous cite à comparaître.

2

Service of the subpoena

The subpoena must be served on you at least ten days before you are due to testify. In urgent cases, this time may be reduced to 24 hours. Different time frames may be prescribed under other legislation.

The bailiff may hand you the subpoena in person or leave it with a person who resides with you. Under certain circumstances, other methods of service may be authorized. Your travelling expenses are paid by the party that summoned you to appear and, in most cases, must be advanced when the subpoena is served.

Vous n'êtes peut-être pas seul à témoigner

Il se peut que d'autres personnes soient assignées à témoigner dans la même cause que vous. Vos coordonnées ainsi que les leurs figurent alors dans cette section du subpoena.

3

You may not be alone to testify

Other people may also have been summoned to testify in the same case. Their names and addresses, as well as yours, will appear in this space on the subpoena.

L'heure et l'endroit de votre témoignage

Vous êtes tenu d'aller témoigner aux jour, heure et lieu indiqués sur le subpoena et de demeurer à la disposition du tribunal jusqu'à la fin du procès.

Si vous omettez de vous présenter en cour et que le juge considère votre témoignage comme essentiel, il a le pouvoir de vous faire comparaître de force devant lui.

4

The time and place of your testimony

You must testify at the date, time and place indicated on the subpoena and remain available to the court until the end of the trial.

If you fail to appear in court and the judge considers your testimony essential, the judge has the power to force you to appear before him.

À apporter avec vous

Si le subpoena en fait mention, assurez-vous d'apporter les documents qui y sont énumérés.

Lors de votre témoignage, certaines questions porteront sur ceux-ci. Faites en sorte d'avoir bien pris connaissance de leur contenu avant votre témoignage.

5

What you must bring

Be sure to bring with you any documents mentioned in the subpoena.

You will be questioned concerning these documents during your testimony, so acquaint yourself with them beforehand.

Vous avez besoin d'information ou avez un empêchement ?

Dans cette section du subpoena figurent les coordonnées de l'avocat vous ayant assigné à témoigner.

Pour obtenir de l'information ou si, pour une raison MAJEURE, vous ne pouvez vous présenter ou apporter les documents exigés, contactez-le.

6

You need information, or there is a reason why you cannot testify?

The name and address of the attorney who has summoned you to testify will appear in this space on the subpoena.

Contact the attorney if you need information, or if you cannot, for a SERIOUS reason, appear or bring the required documents.

Que savoir de plus What else you should know

L'obligation de votre employeur

Your employer's obligation

Votre employeur doit vous permettre de vous absenter de votre travail pour aller témoigner. Il ne peut vous imposer aucun type de sanction pour ce motif. Il n'est cependant pas obligé de vous verser de salaire pour les heures non travaillées.

Your employer must allow you to leave work to testify and is forbidden from imposing any kind of sanction if you do so. However, your employer is not obliged to remunerate you for time not worked.

Comment vous préparer à témoigner ?

How to prepare to testify?

Quelques jours avant votre témoignage, prenez le temps de vous remémorer les faits dont vous avez été témoin ainsi que les différents détails qui s'y rapportent, tels que les conversations, les dates, les heures, les sommes d'argent en jeu, etc. Il peut s'avérer utile que vous vous prépariez des notes personnelles afin de vous rafraîchir la mémoire. Vous ne pourrez toutefois pas les consulter lors du procès, sauf exception, et vous devrez relater de vive voix les faits dont vous avez une connaissance personnelle.

A few days before your testimony, you should take time to review the facts you have witnessed, as well as related details such as conversations, dates, times, amounts of money involved, etc. It may be useful to make personal notes to refresh your memory. However, with few exceptions, you are not permitted to consult notes during the trial, and you must orally relate the facts that you know personally.

Le jour de votre témoignage

On the day you testify

Lors de votre arrivée au Palais de justice, présentez-vous au service d'accueil afin de vérifier dans quelle salle vous devez témoigner. Les changements de salles sont fréquents; par conséquent, ne vous fiez pas uniquement au subpoena.

Il est difficile de prévoir le temps que vous devrez attendre avant de témoigner. Afin de ne pas être influencé par les autres témoins, il se peut que vous soyez invité par le juge à quitter la salle d'audience jusqu'à ce que votre tour soit venu. Vous aurez à patienter, dans certains cas, pendant plusieurs heures. Vous devez rester à la disposition du tribunal tant que vous n'avez pas témoigné ou que le juge ne vous a pas autorisé à quitter les lieux.

Upon arrival at the courthouse, you should go to the reception area to determine in which courtroom you will testify. Courtrooms are often changed, so do not rely solely on the information contained in the subpoena.

It is difficult to know how long you will have to wait before testifying. To prevent your being influenced by other witnesses, the judge may ask you to leave the courtroom until it is your turn. You will have to wait, sometimes for a few hours. You must remain available to the court until you have testified or until the judge has authorized you to leave.

Que savoir de plus What else you should know

À votre tour, maintenant !

It's your turn!

En tout premier lieu, vous serez invité à décliner vos nom, prénom, âge et lieu de résidence. Par la suite, vous devrez prêter serment. Le témoignage se divise généralement en trois étapes:

1. L'interrogatoire par l'avocat de la partie qui vous a convoqué.
2. Le contre-interrogatoire par l'avocat de la partie adverse.
3. Le réinterrogatoire par le premier avocat, s'il le considère à propos.

Le juge peut également vous poser des questions.

Vous êtes obligé de répondre en toute franchise aux questions qui vous sont posées. Si vous refusez de le faire ou faites un faux témoignage, vous vous rendez coupable d'outrage au tribunal et risquez alors une amende ou une peine d'emprisonnement.

First, you will be asked to state your surname, given name, age, and address. Then, you will be required to take an oath. In general, testimony can be divided into three parts:

1. *Examination by the attorney who summoned you.*
2. *Cross-examination by the opposing party's attorney.*
3. *Re-examination by the first attorney, if necessary.*

The judge may also ask you questions.

You must respond honestly to the questions asked. If you refuse to do so, or if you give false testimony, you are deemed guilty of contempt of court and may be liable to a fine or a jail sentence.

La langue de votre témoignage

Language of the testimony

Si, lors du procès, vous ne pouvez vous exprimer ou comprendre la langue utilisée, la partie qui vous assigne comme témoin de même que le juge peuvent requérir les services d'un interprète afin de faciliter votre interrogatoire.

If, during the trial, you are unable to express yourself or to understand the language used, the party that has summoned you, or even the judge, may request the services of an interpreter in order to facilitate the examination.

Avez-vous droit à des indemnités ?

Are you entitled to compensation?

Vous avez droit à certaines compensations lorsque vous êtes appelé à témoigner dans une cause. Elles sont payables par la partie qui vous a assigné comme témoin. Pour connaître les détails des indemnités auxquelles vous avez droit, consultez la section « Informations au témoin » de votre subpoena.

Note : Si vous ne témoignez pas comme prévu et êtes libéré de votre obligation par le juge, vous avez tout de même droit à certains dédommagements, dont le remboursement de vos frais de transport. Vérifiez auprès du service d'indemnisation des témoins ou du service des finances du Palais de justice.

You are entitled to compensation if called to testify in a case. Compensation is payable by the party that has summoned you as a witness. To learn more about the compensation to which you are entitled, consult the "Information for the Witness" section of your subpoena.

Note: If you do not testify as planned and are released from your obligation by the judge, you are still entitled to some compensation, such as the reimbursement of travelling costs. Check with the witness compensation service or the finance department at the courthouse.

Que savoir de plus

What else you should know

Petits conseils pratiques:

- Dites toujours la vérité.
- Répondez aux questions posées par l'avocat en regardant le juge.
- Adressez-vous au juge en utilisant « Madame la juge » ou « Monsieur le juge ».
 - Assurez-vous d'avoir bien compris la question avant de répondre.
- Ne répondez qu'à la question qui vous est posée.
 - Parlez fort afin d'être bien entendu.
- Ne répondez pas aux questions par des signes, le procès étant enregistré, ceux-ci ne peuvent être captés.
 - Restez calme et courtois tout au long de l'interrogatoire.

Le féminin et le masculin sont utilisés dans une forme générique afin d'alléger le texte.

Un projet de :

A project of:

www.barreau.qc.ca/fondation

En collaboration avec :

In collaboration with:

www.educaloi.qc.ca

Distribué par :

Distributed by:

www.huissiersquebec.qc.ca

Conception graphique:

Graphic design

www.zendesign.ca

Practical suggestions:

- *Always tell the truth.*
- *Look at the judge when answering questions asked by the attorney.*
- *Address the judge as "Your Honour".*
- *Be sure you understand the question before answering.*
- *Answer only the question asked.*
- *Speak loudly enough to be easily heard.*
- *Do not answer questions with gestures. The trial is recorded and gestures cannot be heard.*
- *Remain calm and courteous throughout the examination.*

Unless otherwise indicated, the masculine gender includes the feminine and neuter and vice versa.



Chambre des
huissiers de justice
du Québec